

Décision

Générale

colonial

Décision n° 41-396-1929 Indemnité.

n° 41-396-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 novembre 1929

Numéro JO
n° 396 du 30/11/1929

Date du numéro
30 novembre 1929

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de permanence du chauffeur Kader Houssein, en service au Gouvernement, est portée à 75 francs par mois, à compter du 1er novembre 1929.